COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2019

PERSONNEL COMMUNAL

- Suite à avancements de grade de Mmes DECARPENTRIE (secrétaire de mairie) et GARGOLY (adjoint technique), le Conseil approuve les ratios d'avancement après avis favorable du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion.
- Pour anticiper le départ en retraite de la secrétaire de mairie, recrutement en binôme de Madame Claire LEBRETON à raison de 20 heures hebdomadaires du 28 octobre au 31 décembre 2019.
 Au-delà de cette date, le Conseil Municipal charge le maire de recruter cette personne en qualité de stagiaire, selon le grade afférent à son statut.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Il a été fait appel à un cabinet privé pour examiner tous les contrats d'assurances (bâtiments véhicules personnel) et faire jouer la concurrence afin de diminuer les cotisations. Des économies substantielles ont pu être dégagées grâce à cet audit.
- Participation à un fonds de concours pour aménager le parking de la Maison Médicale.
- Acquisition de la Maison Pauly à Excideuil qui accueillera la permanence des Restos du Cœur.
- La société RES a été retenue pour relancer l'opération d'installation de panneaux solaires sur le Causse => 30 ha sont concernés, éventuellement d'avantage si on étend la demande à des propriétés privées. Cette installation devrait être mise en service en 2023. L'entretien du parc sera réalisé par pastoralisme.
- Mise en application du plan de gestion guinguennal du site.
- Convention pour l'entretien des prairies de Saint Privat (entretien gratuit en contrepartie du produit de la fauche).

LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil a approuvé la révision des loyers communaux à compter du 1^{er}
JANVIER 2020 (logement de la mairie – logement du presbytère –
logement et commerce du restaurant).

SMCTOM (SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES)

- Le syndicat indique qu'il prendra totalement à sa charge les travaux d'implantation de conteneurs semi-enterrés et colonnes aériennes qui seront définis dans le plan de mise en place de la Redevance Incitative. Si la collectivité souhaite d'avantage de Points d'Apport Volontaire (PAV), c'est elle qui en assurera la dépense.
- Le comité syndical fonctionne actuellement avec 2 membres titulaires et 2 membres suppléants par collectivité. Après les Municipales, les communes seront représentées par 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant).

SDE24 (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION)

• Approbation de la modification des statuts pour tenir compte de la création de communes nouvelles.

SMDE 24 (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE)

- Transfert des compétences eau et assainissement collectif de la commune de Campagne au SMDE24.
- Modification des statuts.

RPI

 Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Savignac-les-Eglises selon convention provisoire de 850 € par enfants.

DIVERS

- Attribution des indemnités au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur à hauteur de 100% de l'indemnité de conseil.
- Motion contre la fermeture des Trésoreries en Dordogne.
- Acceptation d'encaissement du chèque de 89,76 € au titre du remboursement de l'extincteur percuté, lors d'une location de la salle des fêtes.
- Cours de sophrologie tous les vendredis matin de 10h30 à 11h30 jusqu'au 29 novembre.
- L'arbre de Noël se fera toujours en association avec la Grande récré, via des chèques de 20 € par enfant. Le spectacle un P'tit Frichti (clowns de cuisine et poules équilibristes) est confirmé.
- Achat d'une nouvelle Marianne pour la salle des mariages (à hauteur de 214 € HT) et d'un nouvel isoloir (à hauteur de 199 € HT).
- Acceptation des nouveaux horaires concernant les cérémonies prévues le 11 novembre.
- Initiative de Cécile MONTET directrice de l'école de Savignac-Les-Eglises – qui a pour projet de créer une initiation à la course d'orientation pour les jeunes, dans le cadre de l'Education Nationale.
- Certains élus signalent que des élèves de l'Ecole Hôtelière de Savignac pratiquent la course à pied sur les Départementales, individuellement ou en groupe, alors qu'ils ont à leur disposition un espace dédié : le terrain du Causse. Ce qui n'est pas sans poser des problèmes de sécurité dès l'instant où ils courent de front.

Le secrétaire de séance: Christiane MOREAU